

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 21 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 13 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 51 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 52 — — soir, Omnibus.
 10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La commission de l'organisation de l'armée, dont la première séance a été retardée d'un jour à cause de la revue de lundi, s'est réunie mardi et jeudi.

Plusieurs projets, dus à divers membres compétents de cette haute commission, lui ont été soumis, et la discussion de chacun d'eux a commencé.

Ces projets portent jusqu'à présent sur la question du recrutement de l'armée et sur la création d'une puissante réserve.

Nous croyons savoir que ces projets ont été imprimés et distribués aux membres qui font partie de la commission; mais aucune résolution n'a pu être prise encore.

Il est probable que le projet définitif, après une mûre délibération, sera soumis, dès le commencement des séances, au Corps-Législatif, qui aura à lui donner sa sanction.

Les négociations qui se poursuivaient à Paris depuis quelque temps au sujet du projet de traité de commerce entre la France et l'Autriche, ont amené une entente sur tous les points en discussion.

Les envoyés de l'Autriche repartiront très-probablement pour Vienne la semaine prochaine, et ils seront suivis de trois plénipotentiaires français, chargés d'aller régulariser avec le ministre du commerce d'Autriche les clauses mêmes du traité.

La présence à Rome de M. Gladstone occupe la presse anglaise et la presse italienne.

L'Express, de Londres, dit que M. Gladstone prolongera son séjour dans la capitale du monde catholique jusqu'à la fin de décembre.

Selon ce journal, l'éminent homme d'Etat anglais s'est éclairé sur la situation, non-seulement dans ses entrevues avec le pape, mais dans des conversations avec les cardinaux Autonelli, di Pietro, Silvestri, et plusieurs autres personnages considérables de Rome.

Le correspondant du Post assure que M. Gladstone a été grandement surpris de l'allocution pontificale, parce que les sentiments exprimés par le Saint-Père ne lui avaient point paru exclure toute idée de réconciliation.

Ce journal rapporte, tout en la déclarant à peine croyable, l'expression prêtée à Pie IX, à propos de la cession de la Vénétie: « Que le jour où cette nouvelle lui était parvenue avait été un des plus heureux de sa vie. »

Le Corriere italiano, cité par la Gazette de Venise, du 5, publie un résumé de l'entretien qui aurait eu lieu entre le Pape et M. Gladstone.

Dans cet entretien, le Pape se serait exprimé avec la plus grande bienveillance sur l'Autriche; il aurait manifesté la confiance la plus inébranlable dans la protection divine, et la conversation s'étant engagée sur l'Irlande, il aurait dit:

« Si je devais un jour ou l'autre quitter Rome, encore bien que l'Irlande soit éloignée du centre de la chrétienté, je ne dédaignerais peut-être pas d'y élire domicile.

» Malte, ville presque entièrement mercan-

tile, aujourd'hui que les révolutionnaires se sont mis à accuser de simonie mes pauvres prêtres, n'aurait pas mes sympathies. »

Le Pape aurait ajouté, d'ailleurs, que si cette éventualité venait jamais à se réaliser, il irait là où le voudrait la Providence.

On écrit de Berlin, le 8 novembre :

La Correspondance provinciale de Berlin, du 7 novembre, dit qu'il n'y a aucune inquiétude à concevoir en ce qui regarde l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de la Prusse. Les sentiments et les efforts du nouveau ministre autrichien ne peuvent plus ni porter ombrage à la politique prussienne ni entraver sa marche.

La nomination de M. de Beust ne peut avoir de danger que pour ceux qui seraient tentés de reprendre dans les affaires allemandes une politique à laquelle il a été mis fin pour toujours. Chaque tentative de ce genre précipiterait la marche des événements et serait pour la Prusse une raison de terminer plus vite et plus énergiquement son œuvre nationale.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit, au sujet du programme de M. de Beust: Si « l'Autriche était réellement décidée à suivre une politique purement défensive, elle aurait soigneusement évité tout ce qui pouvait éveiller des préoccupations chez les puissances étrangères. Avec quelque éloquence que l'Autriche ait défendu la nomination de M. de Goluchowski, il sera bientôt constaté que, par ce choix, on a donné une nouvelle impulsion à des espérances aventureuses et à des projets chimériques. »

Dans le conseil des ministres tenu hier,

sous la présidence du roi, on a arrêté les projets de lois à soumettre aux Chambres, ainsi que les termes de l'invitation à adresser aux gouvernements du Nord de l'Allemagne pour qu'ils envoient des plénipotentiaires aux conférences dans lesquelles doit être discutée la Constitution de la Confédération du Nord.

Une circonstance curieuse nous est révélée par l'Europe, c'est que M. de Beust, aujourd'hui ministre des affaires étrangères en Autriche, avait reçu, il y a quatre ans, avant l'avènement de M. de Bismark, l'offre du même département en Prusse, et qu'il l'avait déclinée.

La réforme de l'armée en Autriche est l'objet des études de la direction supérieure. Le principe fondamental qui paraît devoir servir de base à cette réforme en Autriche, se résumerait ainsi :

Lever et former le plus grand nombre possible d'hommes capables de porter les armes pour le service de l'armée, et les organiser, les armer, de manière à ne pas surcharger le budget de l'Etat.

Hanovre, 6 novembre. — Le Bulletin des lois publie un ordre du cabinet relatif à l'établissement du service militaire obligatoire pour tous. Toutes les recrues de cette année, les soldats déjà incorporés ou à incorporer cette année dans l'armée hanovrienne seront appelés prochainement au service. Les anciens soldats passeront à la réserve. Les jeunes gens de cette année et des deux années précédentes qui ont été déclarés aptes au service seront

FRAGMENT.

57

L'HOMME AU CHIEN MUET
 Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Seulement deux étonnements restèrent dans deux esprits : la Nanette et l'officier s'observaient tacitement, semblant se demander pourquoi ce double émoi, provoqué par quelques mots de M. Des Toranches.

Le vieillard huma sa prise et continua :
 — L'histoire que je vais vous raconter sera donc tout simplement le récit d'un vieux bonhomme sans prétention ni malice; un de ces contes inventés à plaisir pour égayer ou assombrir une veillée d'hiver.

— Et laisserez-vous à ce conte le même titre? demanda finement Mme Arnould.

— Pourquoi pas?... répliqua le vieillard avec un fin sourire.

Vous saurez donc qu'il faisait nuit comme à présent, et qu'autour du château où doit être placée

cette scène, deux chiens énormes faisaient si bonne garde, que je ne sais fourche pas si Bouscara eût pu y arriver.

Ce château était où vous voudrez; moi, je le place dans un bas-fonds, le faisant habiter par une jeune femme dont le mari a péri dans nos guerres. A l'époque dont je parle cette dame avait à peine vingt-cinq ans.

Le maître de Treffieux se remit tout-à-fait; sa tante avait trente-cinq ans de plus que Jeanne: son oncle n'avait jamais servi; ce que disait le vieux gentilhomme ne touchait donc en rien au secret de famille.

— Dix heures sonnèrent à l'horloge du château, poursuivit le maître des Sapins; les chiens, qui jappaient bruyamment, se turent; la cloche de la grille tinta deux fois, et les domestiques, impressionnés par ce silence des dogues au moment où quelqu'un sonnait, se consultèrent au lieu d'aller ouvrir la porte. Mais la cloche tinta de nouveau, la jeune châtelaine parut à l'entrée de la cuisine.

— Avez-vous entendu sonner? demanda-t-elle.

— Oui, madame.

— Qui peut venir à cette heure, attendez-vous quelqu'un du voisinage?

— Non.

— La nuit est froide et très-mauvaise, répliqua-t-elle après avoir réfléchi; c'est peut-être quelque voyageur égaré... Voyez qui sonne.

Le plus jeune des valets, presque un enfant, moins peureux que les autres, sortit de cette pièce, et, revenant bientôt :

— Il a le parler franc, dit-il, mais la nuit est si noire que je n'ai pu le voir.

— Qui cela?

— Cet étranger, madame.

— Que t'a-t-il dit? que veut-il?

— C'est ici le château de Saint-Cosmes?

— Oui.

— Je suis soldat, mes forces sont à bout; pouvez-vous me loger cette nuit?

Mme Arnould cherchait un réfractaire, elle trouvait un soldat, son attention fut diminuée.

Le vieux conteur, après avoir examiné l'officier et la jeune femme, reprit en souriant :

— Ouvrez à cet homme, repartit Mme de Saint-Cosmes; seulement prenez de la lumière pour aller à la grille et assurez-vous, si c'est un militaire, s'il est seul.

Mme de Saint-Cosmes attendit; la femme de

chambre fit asseoir sa maîtresse près du feu, et toutes deux gardèrent le silence.

Peu après les gens rentrèrent, conduisant, en effet, un soldat, si toutefois on peut nommer ainsi celui qui a pu mettre sur les manches de son uniforme des galons d'or.

Il était jeune, ni grand ni petit, mais semblait robuste. Son grand air fit paraître plus que modeste son uniforme, et il salua avec tant d'aisance la jeune femme, que la régularité de ses traits contraria, ofusqua peut-être Mme de Saint-Cosmes, qui mit dans son accueil de la raideur.

— Donnez à ce sous-officier ce qu'il lui faut, dit-elle froidement, et faites-le coucher dans le pavillon.

La jeune femme allait se retirer; par un geste plein de comme il faut, l'étranger l'arrêta.

— Je ne viens pas ici pour me coucher, madame, répondit-il; où j'étais j'avais mon lit, car mon étape était faite; mais j'ai quitté ma chambre pour vous servir...

— Pour me servir?

— Le hasard m'a donné un logement dans une auberge, reprit le soldat; dans cette auberge, des voyageurs étaient attablés; l'un d'eux, à côté de

appelés, si besoin est, au service actif. Le recrutement aura encore lieu cette année.

Le roi des Belges ouvrira en personne la session législative, le mardi 13 novembre. La reine assistera à la séance d'ouverture. Selon les anciennes traditions, la cérémonie sera sans doute précédée d'une revue de la garde civique et de la garnison.

Les lettres de Constantinople du 31 octobre annoncent que le prince Charles de Roumanie a laissé dans cette ville son ministre, M. Stirbey, pour régler quelques questions de détail relatives aux arrangements à conclure avec la Porte.

Le prince Michel de Serbie a renouvelé sa demande au sujet de la démolition de quelques petits forts sur les frontières et du départ des familles turques qui résident encore sur le territoire serbe, mais il est inexact que le prince ait réclamé l'évacuation de la forteresse de Belgrade par les Turcs.

On mande d'Athènes, 1^{er} novembre :

Les avis de Candie du 28 assurent que le commandant de la station française a déclaré qu'il ne devait laisser aucun espoir d'appui, même moral, aux insurgés; que l'insurrection était hautement blâmée comme contraire au repos de l'Europe, et qu'il conseillait la soumission.

Les commandants des autres stations européennes refusent aussi de recevoir les familles fugitives qui sont obligées d'errer dans l'intérieur de l'île. Par suite du froid précoce, les difficultés s'accroissent pour les insurgés concentrés dans les défilés d'Askyfos.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Une dépêche télégraphique nous annonce que la Banque de Londres vient d'abaisser à 4 0/0 le taux de son escompte.

— En fouillant, il n'y a pas longtemps, les combles d'un de nos musées, on trouva au milieu d'objets d'art, de toiles enroulées, couverts d'une poussière presque séculaire, des fragments d'un mécanisme qui attira tout aussitôt l'attention. C'était un automate jouant d'un instrument. Par qui avait-il été fait ? A qui appartenait-il ?

On alla aux informations, et l'on crut pouvoir admettre que ce petit automate représentait Marie-Antoinette jouant du tympanon. Les fragments de ce petit chef-d'œuvre de mécanique furent recueillis avec soin. Ils étaient en bon état, et l'on eut la bonne idée de les soumettre à l'examen de Robert Houdin. Une restauration a paru possible à l'habile artiste, et il s'en est occupé avec tant de zèle, qu'aujourd'hui

moi, dit votre nom; il dit ce nom d'une façon singulière... Il parlait bas à son voisin de bijoux, de vaisselle, des chiens qui vous gardaient... Vers les neuf heures, je pris notre hôte à part, je demandai qui vous étiez... s'il connaissait ces hommes... Ces hommes étaient venus de points différents... Le garçon d'écurie m'indiqua les villages que j'aurais à traverser dans l'étape du lendemain; votre château fut nommé, et, une fois enfermé dans ma chambre, ouvrant sans bruit une fenêtre, je suis venu.

— Pensez-vous donc à une tentative criminelle contre ma maison? interrompit avec émotion la jeune femme.

— Je ne puis mettre en doute que cette tentative ne soit faite, repartit l'étranger; j'ai l'oreille fine et mon oreille a entendu d'étranges choses; faites enfermer vos chiens, car ils sont les premiers menacés.

La jeune femme examina le soldat avec quelque défiance; l'arrivée de cet homme, à pareille heure, était déjà suspecte; cette histoire de voleurs pouvait bien être un conte; et le conseil de tenir à l'écart deux chiens de bonne garde, fit penser à Mme de Saint-Cosmes que si des malfaiteurs devaient visiter sa maison, le chef de ces bandits pouvait être à cette heure dans le château.

d'hui l'automate figure dans une des collections du Conservatoire des arts-et-métiers et peut fonctionner parfaitement.

— M. Berryer doit partir la semaine prochaine pour Toulouse, où il soutiendra devant la cour impériale l'appel interjeté par les RR. PP. dominicains du jugement prononcé par le tribunal de Castres à propos du testament du R. P. Lacordaire.

— Nous lisons dans l'Union bretonne :

« Un accident grave et qui pouvait avoir des conséquences plus terribles encore, a jeté l'inquiétude dans une des plus honorables familles de Nantes.

» Un jeune homme en cours de chasse voulut recharger son fusil Lefauchaux. La cartouche, plus grosse que le calibre de l'arme, avait peine à entrer; le jeune chasseur insiste avec la clef à extraction. Dans ses efforts, la poudre fulminante fait explosion, avant que l'arme soit refermée. Par bonheur, le plomb suit sa direction naturelle; mais le fond de la cartouche vient frapper l'un des yeux du chasseur, où il produit de grands désordres. On espère cependant sauver l'œil. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'AUBERGE DE L'ÉCU DE BRETAGNE.

En attendant que nos recherches nous permettent de suivre l'histoire des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, nous reprendrons le cours de nos chroniques par une étude sur les auberges d'autrefois, et en particulier sur celle dite de l'Écu de Bretagne, qui vient de disparaître: ce vocable est appelé à faire tradition, à cause de la rue qu'il sert à désigner.

Auberge! ce vieux mot s'en va comme la chose qu'il caractérisait si bien autrefois; être hébergé, cela dit tout. Or auberge vient du verbe héberger qui vient lui-même du verbe allemand hébergen qui signifie recevoir chez soi.

Le terme hôtel, qui a supplanté celui d'auberge, n'est pas jeune non plus; mais, à l'origine, il n'avait pas le sens complet que l'usage lui donne aujourd'hui.

Tandis que l'auberge offrait au voyageur une hospitalité entière, à savoir bon lit de duvet, grand feu de bûches, nourriture substantielle, sans ces apprêts culinaires de notre époque, qui gâtent l'ordinaire, peut-être, l'hôtel ancien ne lui donnait que le logement garni. Il y avait aussi l'hôtellerie, sorte de cabaret où l'on buvait, en chemin, le coup de l'étrier.

Les voyages se font aujourd'hui si vite et si commodément qu'on ne s'héberge plus; l'hôtellerie n'est qu'un mot suranné, l'auberge tourne en cabaret; l'hôtel, enfin, donne le repas à sa table à des hôtes qui y logent plus rarement.

Le soldat dut lire dans sa pensée.

— Vous vous méfiez de moi, madame! reprit-il avec l'amertume d'une âme profondément blessée.

— Non, répliqua-t-elle vivement.

Son diable d'œil fixé sur la jeune veuve était si pénétrant, qu'elle était bouleversée.

— Ma présence ici vous incommode.

Mme de Saint-Cosmes ne répondit pas; mais, en observant avec plus d'attention le soldat, peu à peu ses craintes se dissipèrent. Il y avait dans son regard tant de franchise, sur son visage tant de noblesse, et dans toute sa personne une vigueur si marquée, que la jeune femme se sentit forte.

Seulement il lui resta au cœur une sorte d'inquiétude tout-à-fait en dehors de la position du moment, cette appréhension que ressent toute femme d'un rang élevé, lorsqu'elle se trouve fortuitement en présence d'un être d'un rang inférieur, qui l'impressionne assez pour donner à ses artères une pulsation de plus.

— Je suis veuve d'un militaire, dit-elle après quelque hésitation; l'uniforme que vous portez fait que j'ai confiance en vous, que faut-il que je fasse?

— Retirez-vous chez vous, avec la femme qui vous sert, répondit le jeune homme, et laissez-moi avec

Mais avant que Saumur fût entouré de cette ceinture de routes qui la rendent accessible à tous les voyageurs, à tous les véhicules, ses abords ressemblaient au chemin mal-aisé du coche de la Fontaine.

Pour le piéton qui, après avoir suivi le zigzag rocailleux du coteau, descendait en rejetant le poids de son corps sur ses talons la pente abrupte de la Grande Gueule-du-Loup :

Pour le cavalier qui gravissait sur son bidet la butte de Terrefort, portant le haut du corps en avant pour soulager sa monture, alors qu'il songeait d'avance à se remettre en selle, à se pencher en arrière, à serrer les genoux, à rajuster les rênes dans la crainte de culbuter dans les ravins sablonneux de Bournan :

Pour le voyageur enfin, à pied ou à cheval, qui se tirait à grand-peine des boues de la vallée par la Levée-Neuve; pour ceux-là, l'ancienne auberge était une Providence: et il y a moins de cinquante ans qu'il en était ainsi.

Dans la ville, dans les faubourgs surtout, il y avait donc de nombreuses auberges, comme échelonnées pour le besoin de chacun.

Elles avaient pour enseigne une image flottante due au génie inventif du maître; au-dessous on lisait: Ici on loge à pied! Ici on loge à pied et à cheval! Il n'était pas question de voitures, elles ne circulaient pas sur les chemins d'autrefois.

Celui donc qui entrait à Saumur par le faubourg de Nantilly, trouvait dans la rue Saint-Lazare l'auberge du Dauphin, incorporée depuis à l'Hôtel-Dieu... A ce propos, nous dirons la surprise, puis la déception que nous causa il y a quelque temps ce mot Dauphin, pompeusement écrit d'une lettre majuscule.

En étudiant un dossier d'archives, nous lûmes sur une liasse: Titres de la maison du Dauphin! A quel fils de France, pensions-nous, les Hospices doivent-ils cette munificence?

Nos recherches aboutirent à la description « d'une maison sise rue St-Lazare, servant d'auberge et à l'angle de laquelle append pour enseigne l'image d'un Dauphin (1). »

En suivant le faubourg de Nantilly jusqu'à l'extrémité de la rue de la Chouetterie, le voyageur rencontrait l'auberge de la Cloche (maison Rousseau).

L'enseigne, ici, a survécu à la destination du lieu. Sur la face du pignon méridional de cette maison, le maître du logis fit tailler dans la pierre l'image qu'il prenait pour devise, et, bien qu'elle soit noircie par le temps, le passant peut encore y remarquer la cloche.

Franchissait-il l'Arche d'Orée (2) pour avancer vers la ville, le voyageur entrait bientôt dans cette grande et nouvelle voie du Portail-Louis (3), dite depuis rue de l'Écu. A sa droite, ouvrait l'auberge de l'Oie-Rouge (maison Lefé-

(1) Poisson de mer.

(2) Voir les Chroniques saumuroises de 1863, page 104.

(3) Il fut démoli le 22 décembre 1744.

vre). Qui ne se souvient encore du cuisinier Trouvé?...

En remontant la rue du Portail-Louis, il apercevait sur la gauche, vis-à-vis la rue de la Porte-Neuve (1) (café de la Paix), l'enseigne de l'Écu de Bretagne; nous le décrirons prochainement puisqu'il doit faire tradition, ainsi que nous l'avons dit en commençant.

PAUL RATOUIS.

Le service d'hiver commencera sur la ligne d'Orléans lundi prochain 12 novembre. A la gare de Saumur, les trains se dirigeant sur Nantes n'ont subi aucun changement. Ceux se dirigeant sur Paris n'ont qu'un changement sans importance, excepté celui du matin, qui partira à 5 h. 02 m. au lieu de 5 h. 25 m. du matin.

On assure que l'administration des télégraphes s'occupe de deux réformes importantes. La première aurait pour objet de réduire de nouveau, pour tout l'intérieur de la France, le prix des transmissions télégraphiques déjà assujetties à une seule et même taxe.

Cette mesure serait mise très-prochainement à exécution.

La seconde tendrait à renfermer, sur les grands parcours, dans des conduits souterrains, les fils actuellement fixés à des poteaux.

On obtiendrait de cette manière un service d'une régularité parfaite, sans avoir à redouter les perturbations causées par les changements atmosphériques.

Cependant, cette nouvelle installation nécessitant de grandes dépenses, les travaux n'en seraient faits que successivement et ne pourraient être terminés que dans plusieurs années.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Notre compatriote, M. Bazin, doit partir demain pour Saint-Malo, où doivent avoir lieu, du 12 au 20 novembre, ses expériences pour le renflouage des navires.

On sait que M. Bazin a obtenu qu'un navire de l'Etat, le Coligny, fût mis à sa disposition pour tout le temps de ses expériences.

Aujourd'hui, dans le port de Saint-Nazaire, M. Bazin fait ses premiers essais. Plusieurs Angevins, ses amis, sont partis pour y assister.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A la suite du discours prononcé à Mont-de-Marsan par le ministre de l'instruction publique, l'enseignement secondaire spécial a continué d'occuper les organes de la presse parisienne. Le Moniteur, d'ailleurs, a publié le 27 octobre une note que la plupart des journaux ont reproduite et qui est ainsi conçue :

« L'enseignement secondaire spécial, créé

(1) Voir les Chroniques, page 131.

vos gens.

Les chiens avaient été enfermés, les lumières furent éteintes; le soldat, qui s'était établi commandant de place, fit ouvrir toutes les portes intérieures du rez-de-chaussée du château; il avait entrebâillé quelques fenêtres. La nuit était si noire que de la croisée de la cuisine on n'eût pu découvrir un homme à deux pas de la cour.

Vers minuit, les dogues jappèrent sourdement dans l'étable où les avait placés le valet de basse cour. L'un des gens entendit distinctement marcher du côté de la grille. Cinq personnes veillaient activement dans la cuisine, quatre domestiques de Mme de Saint-Cosmes et l'étranger.

Le maître des Sapins ouvrit sa boîte, huma sa prise lentement, et, considérant le chasseur, reprit en souriant :

— D'hascher, mieux que personne, peut apprécier mon récit; le diable, il n'y a pas longtemps, se trouvait à pareille œuvre: qu'en dites-vous, Lucien?

— Je dis, répliqua l'écrivain en souriant aussi, que vous possédez à fond l'art de couper vos contes.

— Cette coupure est-elle faite selon vos idées? ré-

partit avec satisfaction le vieillard.

— Qui, si elle ne doit pas durer trop longtemps répondit en riant Lucien Arnould.

— Je reprends donc, repartit avec entrain M. Des Torranches.

Le moment était, fourche! quasi-solennel... solennel, le mot est fort, et pourtant je le maintiens... La maison de Mme de Saint-Cosmes était aussi bien approvisionnée que la mienne; il n'y avait pas une arme à feu... l'attente de ces bandits n'était donc guère rassurante.

Au premier bruit signalant leur présence, les domestiques avaient montré si peu de fermeté que le soldat comprit qu'il devait peu compter sur eux.

Les bandits franchirent un mur, abordèrent le château par le côté de la cuisine, et l'étranger se trouva seul avec un enfant !... le petit domestique qui s'était dévoué pour aller jusqu'à la grille à l'arrivée du soldat: les trois autres s'étaient enfuis... avaient-ils gagné la cave ou les combles, je n'en sais, fourche! rien; toujours est-il que cinq hommes déterminés allaient avoir affaire à un homme et demi.

Parmi les armes, ou plutôt les instruments de toutes sortes, placés dans la cuisine pour arrêter les assaillants, l'étranger choisit une hachette. Il

la loi du 21 juin 1865, a reçu dès cette année l'organisation qu'il comportait. Le personnel de cette nouvelle branche de l'instruction publique s'est recruté de 6 agrégés reçus à la suite d'un brillant concours ; 25 élèves ont obtenu le diplôme de fin d'études et occupent en grande partie aujourd'hui un emploi que leur a procuré ce certificat ; ainsi, dans le département de la Loire, où un diplôme analogue avait déjà été délivré antérieurement à la loi de 1865, on attribue une grande valeur au titre de diplôme institué ; les élèves spéciaux y utilisent également leurs connaissances dans les établissements industriels : L'École normale de Saumur compte déjà 91 élèves ; enfin, un certain nombre de collégiés se sont transformés en établissements spéciaux, et d'autres sont à suivre leur exemple.

Par une lettre en date du 19 octobre 1866, l'exc. le ministre des finances a informé le ministre de l'instruction publique qu'il approuve les conclusions de deux rapports aux termes desquels l'administration des postes et l'administration des contributions indirectes et des douanes se déclarent disposées à accorder, soit un certain nombre de points, soit une note favorable aux candidats qui, voulant entrer dans ces administrations, se présentent aux examens d'admission munis du diplôme de fin d'études institué pour l'enseignement secondaire spécial par l'art. 4 de la loi du 21 juin 1865 et par l'arrêté du 6 mars 1866.

De plus, le ministre des finances accorde, dans les examens d'admission aux emplois d'expéditionnaire surnuméraire de son administration un certain avantage à ceux des candidats qui, possédant d'ailleurs une bonne écriture, se présenteront au concours munis du diplôme dont il s'agit.

Ces faits attestent combien le nouvel engagement répond à une nécessité, et permettent de bien augurer de l'avenir qui leur est réservé.

Cette branche d'enseignement, renouvelée et fortifiée par les récentes mesures administratives plutôt qu'entièrement nouvelle, existe avec presque tous ses développements dans les établissements publics de notre département.

Les conseils de perfectionnement, institués par le gouvernement près les collèges de Saumur et de Cholet, ont été installés dans le courant du mois dernier par M. l'inspecteur académique. La réunion du conseil établi près l'école impériale doit avoir lieu cette semaine même.

Voici les noms des personnes notables appelées à concourir, avec les chefs de l'administration universitaire, à l'organisation, à la surveillance et au patronage du nouvel enseignement :

Au collège de Saumur :
Le maire, président ;

MM. Joly-Leterme, architecte ;
Thiffoine-Mercereau, négociant ;
Courtillier, directeur du jardin botanique ;
Détriché, inspecteur de l'instr. primaire.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1866. — Formation des tableaux de recensement

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1832 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1866.

Le Maire, LOUVET.

Théâtre de Saumur.

Jeudi soir, comme mardi, la salle de spectacle était comble, un public aussi nombreux s'y était donné rendez-vous pour revoir, entendre et applaudir Samson, le comédien célèbre, une des principales gloires artistiques de notre époque. On ne se lasse pas de l'admirer. Toutes les fois qu'il apparaissait en scène, c'était de tous côtés un frémissement général qui, au premier geste, au premier mot, se convertissait en marques unanimes et bruyantes de sympathie.

Pendant la représentation de *la Belle-Mère et le Gendre*, on n'applaudissait pas seulement l'acteur qui sait rendre avec une finesse excessive les moindres nuances de son rôle, on ad-

mirait encore l'auteur d'une œuvre qui brille par mille saillies heureuses, par la pureté du style, le choix des expressions que la rime semble n'avoir jamais gêné.

M^{me} Armand a eu dans cette pièce la tâche la plus dure, et elle s'en est acquittée avec honneur. M^{me} Dorfeuille est en effet toujours en action, c'est le personnage le plus important. Une affection mal entendue l'amène dans le ménage de sa fille ; sa manie de voir à tout, de se mêler de tout, occasionne mille scènes déplorables. Tout pour elle est le sujet de soupçons que rien ne légitime. Les parents, les amis de son gendre, les domestiques, sont des êtres suspects ; enfin la discorde règne dans ce jeune ménage. Fort heureusement, un ami adroit parvient à réconcilier les époux et à éloigner la belle-mère. Dans toutes ces scènes, M^{me} Fayol (Elise, la jeune femme) a eu un beau succès.

La comédie de Samson avait été précédée de celle de MM. Scribe et Legouvé, *Par droit de Conquête*, pièce déjà connue à Saumur. Il y a peu de temps elle a été représentée sur notre scène, aussi était-il plus facile de suivre le jeu des interprètes et de les apprécier. M^{me} Armand s'était chargée de remplir le rôle de M^{me} Georges, et elle a prouvé dans cette soirée qu'elle sait aborder tous les genres. Elle a rendu avec une vérité saisissante la bonhomie, la franchise, la grandeur d'âme de ces bonnes fermières, qui, quoique sans instruction et d'une écorce un peu rude, ont les nobles sentiments du cœur, et savent se sacrifier pour leurs enfants. M. Delacour la secondait avec honneur : Georges Bernard était bien, ce fils d'un bon naturel qui, tout jeune, s'est formé par le travail, seul à sa faire son chemin. Arrivé à une position élevée par la considération dont il jouit, par sa grande fortune, il n'a point perdu les fruits de sa première éducation ; il ne rougit point de sa mère, riche il est vrai, mais peu faite pour briller dans le monde. Et son indignation est à son comble, quand la famille de sa fiancée, Alice de Rochegune, par pure vanité, lui demande de sacrifier le nom de ses ancêtres dont il n'a point à rougir. Pendant toute cette scène, M. Delacour a déployé beaucoup de vigueur, et a été chaleureusement applaudi. Les spectateurs regrettaient vivement que le V^e Gontrand de Sully n'eût pas, dans cette pièce, un rôle plus important. Son interprète, M. Coquelin, ne faisait que paraître en scène, et on le perdait de vue beaucoup trop promptement.

Demain soir, la représentation se composera de :

1° *La Famille Poisson*, comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Samson ; 2° *Entre deux feux*, proverbe en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Samson ; 3° *Deux chansonnettes* chantées par M. Coquelin ; 4° *Les Brebis de Panurge*, comédie en 1 acte, du

Théâtre-Français ; 5° *Scène de Strabon et Cléanthis*, de Regnard, jouée par M. Samson et M^{me} Armand ; 6° *Le Dépit amoureux*, comédie en 2 actes, de Molière. — M. SAMSON jouera dans deux pièces et une scène.

MUSÉE HISTORIQUE.

Les nombreuses visites faites au Musée historique, ont déterminé M. Lecuiller à prolonger son séjour à Saumur ; cependant il ne doit plus rester ici qu'aujourd'hui et demain dimanche, et pour répondre au désir général et permettre à toutes les classes de la société de visiter son Musée, M. Lecuiller a baissé de moitié le prix des places. Ce n'est plus que 50 c. les premières et 25 c. les secondes. Encore fait-il une faveur aux militaires et aux enfants qui profitent d'une nouvelle réduction.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

D'après les lettres de Rome du 7, le gouvernement italien aurait réuni 60,000 hommes sur les frontières pontificales pour prévenir toute tentative du parti d'action. La police romaine a saisi divers envois d'armes. Il est question d'ordonner le désarmement de tous les habitants de la capitale.

Venise, 8 novembre. — Le roi Victor-Emmanuel a visité aujourd'hui les établissements publics, les instituts et les monuments de la ville. Une foule immense se précipitait sur son passage. Sa Majesté a été partout l'objet d'ovations enthousiastes.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 6 octobre au 2 novembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare (1).	6	12	13	47	12	77		
2	Morisseau.	4	7	11	37	5	50		
3	Touchet.	2	3	5	21	8	56		
4	Groleau (2).		1		8		22		
5	Lanier (3).		4		35		27		
6	Corbinau.	2	113		1038		1167		
7	Séchet (1).	7	2		822		2034		
8	Prouteau.		14		613		426		
9	Chalot.	1	3		419		1626		
10	Pallo.		9		423		64		
11	Touchet.				4				
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.						1111		
2	Baudoin.						23		
3	Baudoin-R.						125		
4	Vilgrain.						19		
5	Sanon.						66		
6	Sève.						69		
7	Moreau.						1220		
8	Cornilleau.						74		
9	Marais.						68		
10	Rousse.						45		
11	Raineau.						77		
12	Touchet.						1		

- (1) Un bœuf refusé pour défaut de qualité.
(2) Trois moutons refusés pour défaut de qualité.
(3) Deux moutons refusés pour défaut de qualité.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1866.

NAISSANCES. — 1^{er}, Ernestine-Marie Dexpert, rue de l' Arsenal ; — Auguste Baudoin, place Saint-Pierre ; — Marc-Médéric Pivot, montée du Fort ; — 2, Rachel Colin, rue du Portail-Louis ; — 3, Louise-Emélie Bruneau, à la Blanchisserie ; — Jules-Marc Bruneau, à la Blanchisserie ; — 8, Madeleine-Hermine Chivert, levée d'Enceinte ; — Louise Mandalon, Grand'Rue ; — 10, Marie Chouanière, rue Royale ; — 11, Louise Boucherou, port de la Blanchisserie ; — Pierre Bourdilleau, rue de Notre-Dame ; — 15, Clarisse Sudre, rue de la Petite-Bilange ; — 14, Henri Guilin, rue de la Fidélité.

MARIAGES. — 3, Antoine Billet, tonnelier,

à l'enfant de se tenir tranquille dans le coin de cheminée et d'être prêt à éclairer cette pièce presque lui crierait feu !

Marchant ensuite à pas de loup vers la porte, il entendit.

Cette porte était alors perforée par les brigands ; l'un d'eux devait connaître les êtres de la maison, les trous étaient faits, là où la porte était verrouillée.

Enfin les verrous glissèrent sans bruit dans leurs tronçons, la porte fut ouverte et un homme tomba à terre.

Le vieillard aspira lentement une prise, fit claquer ses doigts en jetant sa main dans le vide, et secouant la tête, mettant ses avant-bras croisés dans son grand gilet :

— Pour décrire cette scène, reprit-il gravement, il faudrait être Lucien Arnould... Il faut pourtant que je cherche à vous la montrer vaillamment que vaillamment : suivez donc.

La hachette s'abattit de nouveau, et, de nouveau, l'homme fut par terre, mais alors la colère enivra les bandits restés debout : tous trois se ruèrent avec leur fureur aveugle sur l'étranger.

L'enfant dut entendre un singulier concert de vo-

ciférations et de menaces ; le fer heurtait du fer, frappant le plus souvent sur des corps.

Un autre homme tomba, et la lutte, au lieu d'être terminée, reprit plus vive... Seulement on entendit le sifflement de poitrines essouffées... quelques plaintes et le râle des mourants.

Le petit domestique de Mme de Saint-Cosmes était pris de vertige ; cette scène était trop forte pour un enfant.

Un moment il crut rêver. Mais sa position réelle se refit peu à peu dans son intelligence, la peur le gagna, et, la frayeur n'ôtant pas aux enfants la faculté de courir, peut-être allait-il faire comme les autres valets, quand une voix le cloua où il était.

Au mot « feu ! » crié par cette voix, il frota contre la cheminée les allumettes qu'il tenait à la main, et, dans une lueur phosphorescente, vit le soldat frapper le dernier coup... La lumière grandissant, il vit aussi qu'une horrible blessure partageait le front de l'étranger.

Mme Arnould avait tressailli.

Elle joignit les mains comme pour la prière, et, les séparant ensuite, échangeant un regard avec l'écrivain, indiqua du doigt, pour lui seul, une ligne

sur son front.

Le maître des Sapins n'eut pas l'air d'avoir remarqué cet échange tacite de pensées entre Lucien Arnould et la jeune femme ; il se recueillit quelques instants et reprit son histoire.

— Parmi les morts, dit-il, on reconnut un valet chassé de la maison depuis quelques semaines.

— Et le soldat blessé ? demanda vivement Mme Arnould.

— Le blessé ne mourut pas, madame, répondit M. Des Torranches ; il occupe aujourd'hui un poste élevé dans l'armée.

Une fois encore, Mme Arnould fut déroutée. Elle resta silencieuse, mais ne fila plus.

— Inutile, je crois, de vous parler de ses souffrances, continua le vieux gentilhomme ; il fut longtemps à se remettre de ses blessures, car son front n'avait pas été seul atteint...

Nous le retrouvons donc dans une allée du parc de Saint-Cosmes ; il marche péniblement, son front est recouvert d'un linge blanc et fin, sur lequel retombe une forêt de cheveux noirs ; son grand œil, intelligent et fier, est alors profondément songeur. L'allée dans laquelle il se trouve est tournante.

(La suite au prochain numéro.)

et Désirée-Marie Brosse, lingère, tous deux de Saumur; — 8, Charles Vannard, marinier, et Anne-Marie Jolivier, couturière, tous deux de Saumur; — Yves-Marie Bolzer, jardinier, au Pharé (Finistère), et Marie Ribot, domestique, de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Alfred Champ, horloger, 19 ans, rue de Fenet; — Jean Painaud, teinturier, 19 ans, rue Saint-Michel; — 4, Marie Berge, sans profession, 59 ans, épouse de

Julien Dhommée, rue Courcouronne; — 6, Angèle-Sophie Jacques, 13 ans, rue d'Orléans; — Louise Beaudoux, sans profession, 60 ans, épouse de Jean Coulon, rue de Nantilly; — 8, Auguste Alameda, tailleur d'habits, 15 ans, à l'Hôpital; — 9, Louis Genétais, journalier, 62 ans, à l'Hôpital; — Marie Jouis, sans profession, 38 ans, célibataire, rue de la Gueule-du-Loup; — 10, Maximilien-Joseph Cadet, 5 ans, rue du Pressoir-

Saint-Antoine; — 11, Léonie-Hortense Pierre, sans profession, 38 ans, épouse de Frédéric Pellé, rue de l'Abreuvoir; — Augustine David, couturière, 41 ans, épouse d'Auguste Sureau, à l'Hôpital; — Boncheron, mort-né, port de la Blanchisserie; — Eugène Tourbieu, journalier, 36 ans, rue de Fenet; — 15, Lucie Gasmault, rue de la Visitation; — 14, Louise Boncheron, 5 jours, port de la Blanchisserie.

BOURSE DU 8 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 69 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 97 00

BOURSE DU 9 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 15.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 97 15

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE POPINET.

Les créanciers de la faillite du sieur Popinet, vannier à Saumur, sont invités à se trouver, le mardi 13 novembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,
(529) TH. BUSSON.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A titre de licitation

Le dimanche 18 novembre 1866, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire, LA MÉTAIRIE

DE VILLEMOLLE-L'ABBÉ
Située communes de Verry et de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

D'une contenance de 62 hectares 96 ares 51 centiares.

Mise à prix 52,000 francs.

Voir pour plus amples détails les placards affichés.

S'adresser pour tous renseignements à M^e TOUCHALEAUME, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

La vente de M. Gratien aîné, rue Beaurepaire, sera continuée dimanche 11 novembre, à midi, il sera vendu : 4 beaux orangers en caisses, bancs de jardin, tour de corbeille en fer, une belle pompe de jardin et ses tuyaux montée sur roues, bascule et autres objets, vin de Champagne, deux fûts de vinaigre, bouteilles et dames-jeannes vides, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 15 novembre, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Royale, où est décédé M. BOURDON, rentier, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredon, beaux draps, serviettes, essuie-mains, nappes, chemises, effets, pendules, flambeaux, argenterie, ancienne faïence, armoires, buffets, fauteuils, tables, chaises, bons vins rouge et blanc en bouteilles et dames-jeannes, bois de chauffage, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UN JARDIN avec PAVILLON, cuisine, remise et écurie, situés à Saumur, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. CHIVERT, Levée-d'Enceinte. (514)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'Année 1867.

Le public est prévenu que le jeudi 29 novembre 1866, à une heure de relevée, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1867.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers en chef et de l'officier-comptable.

Désignation des Fournitures.

1 ^{er} GROUPE. . .	Viande	kilogramme.
2 ^e GROUPE. . .	Pain, 1 ^{re} qualité.	id.
3 ^e GROUPE. . .	Vin rouge ordinaire.	litre.
	Vin blanc.	id.
5 ^e GROUPE bis.	Bière.	id.
	Chocolat	kilogramme.
	Gluten granulé et tapioca	id.
4 ^e GROUPE. . .	Semoule et crème de riz.	id.
	Vermicelle	id.
	Riz.	id.
	Fleur de farine.	id.
5 ^e GROUPE. . .	Pommes de terre.	id.
	Carottes et navets	id.
6 ^e GROUPE. . .	Œufs.	nombre.
	Beurre	kilogramme.
6 ^e GROUPE bis.	Lait	litre.
	Farine d'orge	kilogramme.
	Farine de seigle	id.
7 ^e GROUPE. . .	Orge en grains.	id.
	Haricots	id.
	Lentilles	id.
	Pois	id.
7 ^e GROUPE bis.	Paille de couchage	id.
	Alcool	id.
	Miel { blanc.	id.
	{ jaune	id.
	Sucre (lumps blanc)	id.
	Pruneaux.	id.
	Sel.	id.
8 ^e GROUPE. . .	Huile d'olives	id.
	Vinagre	id.
	Bougies stéariques	id.
	Chandelles	id.
	Huile à brûler.	id.
	Savon ordinaire	id.
8 ^e GROUPE bis.	Cristaux de soude	id.
	Saindoux de 1 ^{re} qualité	id.
	Linge { bandes roulées	id.
	{ grand linge.	id.
	à petit linge.	id.
9 ^e GROUPE. . .	pansement	id.
	Charpie de fil	id.
	Charpie de chanvre.	id.
	Charpie de filasse épurée.	id.
10 ^e GROUPE. . .	Bois à brûler	quintal métrique.
	Charbon de bois.	hectolitre.
	Id. de terre.	quintal métrique.
	Coke	id.
	Fagots d'allumage	nombre.
11 ^e GROUPE. . .	Objets de bureau.	mains.
	Id. id.	nombre.
	Id. id.	kilogramme.
12 ^e GROUPE. . .	Fioles à médecine.	nombre.
	Faïence et porcelaine	id.
	Terre et grès	id.
	Verre.	id.
15 ^e GROUPE. . .	Blanchissage.	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millièmes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57,2, s'exprimera: trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1866, sur lequel les adjudicataires feront

ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. L'état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École impériale de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 6 novembre 1866.

Le Sous-Intendant militaire,
BROU.

(532)

A VENDRE
à l'essai

DEUX beaux et bons CHIENS courants, âgés de trois ans.

S'adresser à M. BESNARD, rue du Petit-Versailles, n° 12. (535)

A AFFERMER

Pour St-Jean ou Toussaint 1867,

LA MÉTAIRIE DE CHOZÉ,

Commune de Cizay,

De 40 à 50 hectares, selon les demandes. Vastes bâtiments d'exploitation. Le tout d'un seul tenant.

S'adresser à M. L. GUÉRIN, à Chozé, près Montreuil-Bellay. (534)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE

(10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École impériale de cavalerie de Saumur. (481)

A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE

Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

A LOUER
En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (418)

ON DEMANDE UN GARDE au château de Salvert, commune de Neuillé. (491)

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine

UNE MAISON

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. FOURNÉE-CRÉNEAU. (482)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son Atelier de Confection à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 p. 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (483)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M^{me} GALLET, sage femme, a transféré son domicile rue du Palais, à l'angle de la rue de Limoges. (484)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Américaines.

A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 200 francs.

Prix: 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table.

Montée sur un très-joli guéridon fonctionnant au pied.

Prix: 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix.

les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les remettre de suite, ou au plus tard dans vingt-quatre heures.

Saumur, imp de P. GODET.